

**DEPARTEMENT  
DE LA MARNE**

**ARRONDISSEMENT  
DE CHALONS EN  
CHAMPAGNE**

**CANTON DE  
CHALONS - 3**

**COMMUNE DE  
CHEPY**

Date de convocation :

12 janvier 2016

Nombre de  
Conseillers : 10

Présents : 8

Votants : 9

**N° 1286/2016**

**Objet :**  
**Demande de  
Subventions**

**Projet n° 5 :**

Rénovation de l'église  
communale de Chepy

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

### **DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 15 JANVIER 2016**

L'an deux mil seize, le quinze janvier à dix-huit heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique à la mairie sous la Présidence de Monsieur ROUSSINET, Maire

**Étaient présents Mesdames, Messieurs :**

MENISSIER Martine, VILLE Gérard, GIOVANNI Philippe, VEDANI Lionel, WEBER Patrice, DIOUY Béatrice, RENAULT Sylvaine.

**Absent et excusé, Monsieur :** BALOURDET Patrice.

**Ayant donné pouvoir** à Monsieur ROUSSINET, le Maire : Madame SOURDET Joëlle

#### **Formant la majorité des membres en exercice.**

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

***A été élue secrétaire :*** Madame MENISSIER Martine.

Après en avoir délibéré, **le conseil municipal décide à l'unanimité :**

- d'approuver le projet n°5: Rénovation des murs de l'église communale - et dont le coût prévisionnel s'élève à 57 095€ H.T.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ce projet, qui pourra être réalisé par tranches en fonction de l'urgence des travaux et de la disponibilité du tailleur de pierre
- d'adopter le plan de financement suivant et joint en annexe.

#### **Sollicite :**

- l'attribution d'une subvention au titre de la DETR de 40 % du montant de la dépense soit 18 270€
- l'attribution d'une subvention auprès du Conseil Général soit 57 095€ x 80 % x 24.4 % = 11 145€
- l'attribution d'une subvention auprès du Conseil Régional soit 57 095€ x 80 % x 15% = 6 851€

- d'inscrire le solde au budget communal 2016.

Extrait certifié conforme,

Fait à Chepy, le 19 janvier 2016.

Par délégation,

**M. MENISSIER**  
1<sup>ère</sup> adjointe